



**NATURE OCÉANE**  
40530 - LANDES

Email : [mairie@ville-labenne.fr](mailto:mairie@ville-labenne.fr)

Tél. 05 59 45 46 60

Fax 05 59 45 80 00

Site web : [www.ville-labenne.fr](http://www.ville-labenne.fr)



**Décision du Maire : N° 19/2022**

LABENNE, le

Marché Public à Procédure Adaptée n° 06/2020 : Maîtrise d'œuvre pour les travaux d'extension de la mairie – Avenant n° 1

Le Maire de la Commune de LABENNE,

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles L 2194-1, et R 2194-1 à R 2194-9,  
Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Locales,  
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 04 juin 2020 chargeant Monsieur le Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres passés selon la procédure adaptée ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,  
Vu la décision n° 13/2021 retenant la proposition de la SARL Atelier CPA,

Considérant la nécessité de procéder par voie d'avenant pour prendre en compte le nouveau montant de rémunération suite à l'estimation en Phase APD révisant l'enveloppe financière des travaux suite à l'évolution des besoins,

**DECIDE**

Article 1er : d'approuver et de signer l'avenant n°1 au marché n° 06/2020 concernant la maîtrise d'œuvre pour les travaux de construction de l'extension de la mairie attribué à la SARL Atelier CPA.

Article 2 : d'indiquer que le présent avenant engendre une plus-value qui s'élève à 18 000.00 € HT soit 21 600.00 € TTC.

Le nouveau montant du marché est de 54 000 € HT soit 64 800.00 € TTC.

Article 3 : La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Pau à compter de sa publication ou de son affichage et de sa notification au représentant de l'Etat dans le Département.

Envoi en Sous-Préfecture  
Le 28/07/2022  
Et publication/notification  
le 28/07/2022



Labenne, le 27 Juillet 2022  
Le Maire,  
Jean-Luc DUPUECH



Envoyé en préfecture le 29/07/2022

Reçu en préfecture le 29/07/2022



ID : 040-214001331-20220727-DECISION19\_202-AR